

Préfecture des Côtes d'Armor

DDCS – Domiciliation des personnes sans domicile stable

La DGCS organise une enquête portant sur l'état des lieux de la domiciliation des personnes sans domicile stable.

Vous trouverez en **annexe 1, le rapport d'activité à compléter** et à retourner pour le **30 septembre prochain** au plus tard, par courriel aux adresses suivantes :

jean-marie.guedes@cotes-darmor.gouv.fr

c.royer@cotes-darmor.gouv.fr

Référendum d'initiative partagée

Recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi n° 1687

Le référendum d'initiative partagée, prévu par l'article 11 de la Constitution à la suite de la révision constitutionnelle de 2008, est entré en vigueur au 1er janvier 2015. Ce dispositif permet aux parlementaires et aux électeurs de soutenir des propositions de loi en vue de les soumettre au référendum.

Par sa décision n° 2019-1 RIP du 9 mai 2019, le Conseil constitutionnel a déclaré recevable la proposition de loi n° 1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris, dans le cadre de la procédure du référendum d'initiative partagée. Il s'agit de la première procédure de recueil des soutiens d'électeurs à une proposition de loi référendaire mise en œuvre depuis son introduction par la révision constitutionnelle de 2008.

Conformément au 3ème alinéa de l'article 11 de la Constitution, cette proposition de loi doit désormais recueillir le soutien d'au moins 4 717 396 électeurs inscrits sur les listes électorales, avant d'être examinée par les assemblées ou, à défaut d'un tel examen au moins une fois par chacune des deux assemblées dans un délai de 6 mois, d'être soumise à référendum.

La circulaire préfectorale jointe au présent message a pour objet d'apporter des précisions sur ce dispositif aux maires qui, sans en être tenus par les textes, souhaiteraient s'impliquer dans le processus de recueil des soutiens à la proposition de loi référendaire.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision sur ce dispositif.

NB : Pour mémoire, le bureau des élections souhaiterait recueillir des éléments d'information sur le fonctionnement des commissions de contrôle des listes électorales (courriel du 19 07 19) et vous invite à renseigner le questionnaire accessible sur le lien suivant, en indiquant le code 455125 dans le champ "Code d'accès pour la saisie" :

<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections2/Bilan-des-commissions-de-contrôle-des-listes-electorales/Bilan-des-commissions-de-contrôle>

Vous trouverez en **annexes 2, 3 et 4, la circulaire des maires, les annexes de la circulaire et le courrier type de demande d'identifiants.**

Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE-ETAT) en Côtes d'Armor – Troisième échéance

Vous trouverez en **annexes 5 et 6, l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2019 portant approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE-ETAT) des infrastructures routières nationales dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules dans le département des Côtes d'Armor (troisième échéance) et son annexe.**

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025

Vous trouverez en **annexes 7, 8 et 9, le courrier de Monsieur le Préfet, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025 et l'arrêté portant approbation de ce schéma.**

Agence nationale du sport

Appel à projets soutien aux acteurs socio-sportifs

Suite au dernier Conseil d'Administration de l'Agence nationale du Sport, organisé le 18 juin 2019, il a été décidé de consacrer une enveloppe d'un montant de 2 M€ aux acteurs socio-sportifs sous la forme d'un appel à projets.

Cet appel à projets s'adresse aux fédérations sportives agréées, aux collectivités territoriales ou leurs groupements, ainsi qu'aux associations locales ou nationales. Elles devront mettre en place des actions au plus près des acteurs locaux, dans une perspective de (re)dynamisation des territoires.

Cette enveloppe vise à :

- faire émerger des solutions innovantes pour répondre à des problématiques nouvelles ;
- favoriser les synergies locales entre collectivités, associations locales et acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- contribuer à l'essaimage des outils et bonnes pratiques pour agir durablement et sur plusieurs territoires.

Cet appel à projet se clôturera le vendredi 20 septembre 2019 – 12h.

Vous trouverez en **annexes 10 et 11, le cahier des charges ainsi le dossier de candidature** Merci de les diffuser auprès de l'ensemble de vos partenaires et réseaux. Les structures pourront également déposer leur dossier de candidature via le formulaire en ligne en cliquant sur le lien suivant :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/agence_nationale_du_sport_acteurs_socio-sportifs.

Les personnes référentes au sein de l'Agence sont :

- Yacine MEDJAHED (yacine.medjahed@agencedusport.fr / 01-53-82-74-15)
- Virginie LAMOTTE (virginie.lamotte@agencedusport.fr / 01-53-82-74-57).